

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية

Direction Générale du Trésor
et de la Gestion Comptable
des Opérations Financières de l'Etat

المديرية العامة للخزينة و التسيير
المحاسبي للعمليات المالية للدولة
قسم التسيير المحاسبي للعمليات المالية
للخزينة العمومية



INSTRUCTION N°19 DU 18 JUILLET 2023

Objet : Clôture du compte de dépôt de fonds de l'Agence Nationale du Cadastre.

Références : - décret exécutif n°89-234 du 12 décembre 1989, modifié et complété, portant création de l'Agence Nationale du Cadastre ;
- décret exécutif n°21-251 du 6 juin 2021, portant dissolution de l'agence nationale du cadastre et transfert de ses biens, droits, obligations et personnels au ministère des finances.

I – DISPOSITIONS GENERALES

Les dispositions du décret exécutif n°21-251 du 6 juin 2021, visé en référence, ont dissous l'Agence Nationale du Cadastre.

La présente instruction a pour objet de déterminer les modalités comptables de clôture du compte de dépôt de fonds, ouvert au nom de l'Agence Nationale du Cadastre.

II – DISPOSITIONS COMPTABLES

Pour permettre la clôture du compte précité, les comptables publics concernés doivent procéder à la passation des opérations comptables suivantes :

1. Au niveau de la Trésorerie de la Wilaya :

Avant la clôture du compte de dépôts de fonds des antennes régionales et le transfert des recettes au trésorier principal, les trésoriers de la Wilaya, doivent Inviter les agents comptables des antennes régionales, à assainir toutes les opérations en instance de régularisation avant la clôture de la gestion 2022, ainsi que la clôture du compte CCP de l'antenne et transférer le solde dégagé, au compte de dépôts de fonds, ouvert dans les écritures du trésorier de Wilaya, à la date du 01 septembre 2023.

2. Au niveau du Trésorier principal :

Dés réception du transfert des recettes effectuées par les trésoriers de Wilaya et après les vérifications d'usage, le trésorier principal procède à ce qui suit :

- inviter le régisseur principal à clôturer le compte CCP de la régie et ce après la clôture des sous comptes des régisseurs des antennes régionales et le virement du solde dégagé au compte de dépôt de fonds de l'Agence ;
- inviter l'agent comptable à clôturer le compte CCP de l'Agence et verser le solde abrité au compte de dépôt de fonds de l'agence nationale du cadastre ;
- clôturer le compte de dépôt de fonds de l'Agence Nationale du Cadastre et le versement du solde dégagé au budget de l'Etat au compte 201.007 intitulés "produits divers du budget".

Je vous demande de bien vouloir veiller à la stricte application des dispositions de la présente instruction.



DESTINATAIRES :

Pour exécution :

- Monsieur le Trésorier Principal.
- Messieurs les Trésoriers de Wilaya.
- Mesdames et Messieurs les agents comptables des antennes régionales.

Pour information :

- Monsieur le Président de la Cour des Comptes.
- Monsieur le Chef de l'Inspection Générale des Finances.
- Monsieur le Directeur Générale du Domaine National.
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux du Trésor.
- Monsieur l'Agent Comptable Centrale du Trésor.